



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 27 juin 2023

Date d'affichage : 27 juin 2023

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (Suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Rémy PETOTON

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-98 : TRANSITION ECOLOGIQUE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ SOLAIRE-DÔME

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu l'avis de la commission MAPA du 22 juin 2023,

Dans le cadre du lancement du marché Solaire-Dôme visant à l'installation groupée de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, un groupement de commande a été constitué par Plaine Limagne et plusieurs communes.

A la suite de la consultation, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

- Optimisation habitat énergie, 175 540,00 € HT
- Tauveron, 186 850,00 € HT
- RVB Solaire, 172 470,00 € HT

Au vu des critères du marché, il a été établi le classement suivant :

- RVB Solaire, 1^{ère} position, 90,00/100
- Optimisation habitat énergie, 2^e position, 87,30/100
- Tauveron, 3^e position, 86,92/100

Ainsi, RVB Solaire est la mieux disante.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'attribuer le marché à l'entreprise RVB Solaire pour un montant de 172 470,00 € HT ;
- d'autoriser le président à notifier cette décision aux entreprises et à signer le marché ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le

Le président,

17 juillet 2023



Claude RAYNAUD

